



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**Point 11.2 de l'ordre du jour provisoire**

**Dix-septième session**

**Rome, 18-22 février 2019**

**EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL  
POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES**

## TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction .....	1-2
II. Appui de la FAO à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques .....	3-32
III. Collaboration.....	33-34
IV. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques.....	35-37
V. Examen de la Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques .....	38-46
VI. Indications que la Commission est invitée à donner .....	47-48

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



CGRFA 17

## I. INTRODUCTION

1. À sa seizième session ordinaire<sup>1</sup>, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a invité le Directeur général de la FAO à porter le projet de résolution intitulé *La communauté internationale réaffirme son engagement en faveur du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*<sup>2</sup> à l'attention de la quarantième session de la Conférence de la FAO, qui l'a adopté dans le cadre de la résolution 3/2017<sup>3</sup>.

2. La Commission<sup>4</sup> a appelé la FAO à continuer d'aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques<sup>5</sup> (le Plan d'action mondial) afin de contribuer à la sécurité alimentaire et au développement rural durable au niveau mondial. Le présent document fait le point sur les activités menées par la FAO depuis la seizième session ordinaire de la Commission. Les activités sont regroupées en fonction de leur pertinence au regard des quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial. Le présent document propose également un état des lieux succinct de la collaboration entre la FAO et d'autres parties prenantes à l'appui du Plan d'action mondial et rend compte de l'état d'avancement de la *Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* (la Stratégie de financement)<sup>6</sup>.

## II. APPUI DE LA FAO À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

3. La FAO a continué d'aider les pays dans la mise en œuvre des priorités stratégiques du Plan d'action mondial, en leur fournissant un appui institutionnel et technique, en facilitant la recherche et en renforçant les capacités. La présente section donne quelques exemples des activités de l'Organisation dans les quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial, ainsi que dans plusieurs domaines intersectoriels<sup>7</sup>.

### Domaine prioritaire 1. Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques

4. Grâce à un financement provenant à la fois du budget ordinaire de la FAO et de ressources extrabudgétaires fournies par le Gouvernement allemand, le centre de coordination mondial a continué d'assurer la gestion, le développement et la mise à jour du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)<sup>8</sup>.

5. À sa seizième session ordinaire<sup>9</sup>, la Commission a demandé à la FAO de déterminer les raisons qui pourraient expliquer pourquoi il existe encore, dans le DAD-IS, une proportion élevée de races dont la situation en matière de risque est inconnue et de trouver des moyens de remédier à ce problème. Le lancement de la nouvelle version du DAD-IS<sup>10</sup> s'est déroulé au Siège de la FAO en novembre 2017, et a été suivi d'un atelier de formation auquel ont participé 68 coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques (les coordonnateurs nationaux) ainsi que les statisticiens des autorités publiques de 46 pays<sup>11</sup>. Les participants ont été formés à la saisie des données, l'accent ayant été mis sur les données qu'il était nécessaire d'entrer dans le DAD-IS pour permettre le calcul des deux indicateurs des ODD concernés. Dans ce contexte, l'un des objectifs de

<sup>1</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 50.

<sup>2</sup> C 2017/25, annexe B.

<sup>3</sup> C 2017/REP, paragraphe 54.

<sup>4</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 45.

<sup>5</sup> <http://www.fao.org/docrep/010/a1404f/a1404f00.pdf>.

<sup>6</sup> <http://www.fao.org/docrep/012/i1674f/i1674f00.htm>.

<sup>7</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements, voir le document CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.2.

<sup>8</sup> <http://www.fao.org/dad-is/fr/>.

<sup>9</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 46.

<sup>10</sup> Pour des informations plus détaillées concernant le développement du DAD-IS, voir le document CGRFA-17/19/11.2/Inf.3.

<sup>11</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'atelier de travail ainsi que sur ses résultats et ses conclusions, voir le document CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.6.

l'atelier était d'analyser les raisons pour lesquelles il existe une proportion élevée de races dont la situation en matière de risque est inconnue, cette information étant particulièrement importante au regard de l'indicateur 2.5.2 des ODD. Le manque de données sur les populations des différentes races au niveau des pays s'est révélé être l'obstacle le plus fréquent à la communication de statistiques sur la taille de ces populations dans le DAD-IS.

6. Afin d'aider les pays à pallier le manque de données sur les populations des différentes races, la FAO a entrepris à l'automne 2017, avec la collaboration de l'*Asociación sobre la conservación de la biodiversidad de los animales domésticos locales para el desarrollo rural sostenible* (Red CONBIAND), l'élaboration d'un outil qui permettra d'aider les pays à appliquer des méthodes offrant un bon rapport coût-efficacité pour la collecte et l'estimation de données relatives aux effectifs de leurs populations de races locales. Cet outil sera testé, adapté selon les besoins et mis en œuvre dans six pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en étroite collaboration avec les coordonnateurs nationaux. Les premières observations concernant l'utilité de cet outil sont attendues d'ici début 2019.

7. Les abeilles domestiques constituent une ressource zoogénétique qui fournit des services d'approvisionnement, tels que la production de miel, mais qui assure également d'importants services de régulation par le biais de la pollinisation. Toutefois, leur situation ne fait actuellement l'objet d'aucun suivi dans le DAD-IS, car elles ne comptent pas parmi les espèces d'«animaux d'élevage» traditionnelles. La Commission, à sa seizième session ordinaire<sup>12</sup>, a donc demandé à la FAO d'envisager la possibilité d'inclure les abeilles mellifères domestiques, et éventuellement d'autres pollinisateurs, dans le DAD-IS. Pour commencer, l'Organisation a entrepris une enquête mondiale<sup>13</sup> en vue de recueillir des informations concernant la situation des populations d'abeilles mellifères et de pollinisateurs dans le monde, et d'évaluer la portée et l'ampleur actuelles du suivi de ces populations. Au total, l'enquête a permis d'obtenir 256 réponses de 104 pays différents.

8. Toutefois, comme son nom l'indique, le DAD-IS est axé sur les animaux domestiques pour l'alimentation et l'agriculture et contient actuellement des informations concernant 38 espèces aviaires et mammifères d'animaux d'élevage. Les services de pollinisation sont fournis par environ 20 000 espèces, principalement sauvages. L'inclusion de ces pollinisateurs sauvages dans le DAD-IS en tant qu'espèces serait tout simplement impossible. Par ailleurs, compte tenu de la rareté des données relatives aux pollinisateurs sauvages, il serait nécessaire d'étendre le champ d'application du DAD-IS en y faisant figurer, dans un premier temps, des données destinées uniquement au suivi de la diversité des abeilles mellifères domestiques.

9. La FAO a poursuivi ses activités dans le cadre de projets de coopération technique et avec le concours de divers partenaires, en vue d'aider les pays pour la caractérisation, l'inventaire et la surveillance des ressources zoogénétiques, pour la normalisation des méthodes nécessaires à la réalisation de ces tâches ainsi que pour la diffusion des résultats et des informations y afférentes. La Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture a élaboré une base de données permettant la gestion des données issues des études de caractérisation moléculaire, et a formé quatre pays à son utilisation<sup>14</sup>.

## **Domaine prioritaire 2. Utilisation durable et mise en valeur**

10. En réponse à la nécessité d'une assistance technique pour améliorer l'utilisation et la mise en valeur des ressources zoogénétiques, la FAO a continué d'apporter son aide dans ces domaines, que ce soit de sa propre initiative ou en collaboration avec d'autres organismes.

11. Quarante pays ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de projets de coopération technique, gérés conjointement par la FAO et la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture. Ces projets portent sur un certain nombre de questions prioritaires pour

---

<sup>12</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev. 1, paragraphe 46.

<sup>13</sup> CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.7; CBD/SBSTTA/22/INF/16.

<sup>14</sup> Pour y avoir accès, une demande doit être envoyée à l'adresse suivante: [glidmas2017@gmail.com](mailto:glidmas2017@gmail.com).

les pays visés, en particulier le développement de l'élevage, l'identification des animaux et leur traçabilité, l'amélioration génétique et l'application de techniques de reproduction.

12. La FAO a poursuivi ses travaux à l'appui des petits éleveurs. Plus précisément, grâce aux fonds extrabudgétaires fournis par le Gouvernement allemand, l'Organisation a pu poursuivre l'exploitation de la Plateforme des connaissances pastorales<sup>15</sup>.

*Projet de directives concernant la mise en place de filières durables pour les petits éleveurs*

13. À sa douzième session ordinaire<sup>16</sup>, la Commission a demandé à la FAO de continuer à mettre à jour et à perfectionner d'autres directives techniques sur la gestion des ressources zoogénétiques, de façon à apporter un soutien important aux pays dans la mise en œuvre, sur leur territoire, du Plan d'action mondial.

14. L'élevage de la plupart des races adaptées localement est pratiqué par des petits éleveurs, qui en dépendent pour la production de nourriture et d'une vaste gamme de services. Ces producteurs sont cependant confrontés à de nombreuses difficultés, notamment des facteurs environnementaux de plus en plus contraignants, un mauvais accès aux marchés et aux services connexes et des capacités limitées, qui peuvent entraver leur productivité et leur compétitivité par rapport aux éleveurs opérant à plus grande échelle. La Priorité stratégique 6 du Plan d'action mondial appelle donc les pays à «soutenir les systèmes de production indigènes et locaux et les systèmes de connaissance connexes ayant de l'importance pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques», et comprend l'instauration de mesures en faveur du développement du marché et de l'apport d'une valeur ajoutée à la production primaire.

15. Le développement de filières durables peut contribuer à lutter contre les problèmes auxquels sont confrontés les petits éleveurs. Les caractéristiques propres aux systèmes de production animale à petite échelle (notamment le caractère multifonctionnel et la fourniture d'intrants et de produits) font ressortir la nécessité d'analyser les filières dans leur ensemble, en considérant non seulement la chaîne d'approvisionnement elle-même, mais également son environnement, sa dynamique et ses liens avec d'autres systèmes.

16. Avec la participation d'experts internationaux, la FAO a élaboré le document intitulé *Revised draft FAO guidelines on developing sustainable value chains for small-scale livestock producers*<sup>17</sup>. Ces directives constituent un outil pratique qui fournit des orientations en matière de réflexion sur le développement et de conception des interventions, qui tient compte des chaînes de valorisation de l'élevage et qui cible en particulier les petits éleveurs.

17. Les directives suggèrent que le développement de filières soit considéré comme un processus dynamique comportant six étapes: 1) évaluation préliminaire; 2) sélection de la filière; 3) analyse de la filière; 4) vision et stratégie de développement; 5) conception et mise en œuvre; 6) suivi, évaluation et transposition à plus grande échelle. Cette approche axée sur le marché prend pleinement en compte l'interaction entre la filière commerciale et l'environnement porteur (dans ses dimensions physique, sociale et économique), et intègre les nombreuses facettes des concepts de valeur ajoutée et de durabilité.

18. L'élaboration du projet de directives a fait intervenir divers acteurs. Des collègues de différents bureaux et unités de la FAO ainsi que des experts internationaux externes de divers horizons institutionnels et géographiques ont participé à deux réunions. La première, au cours de laquelle les grandes lignes du document ont été débattues, a eu lieu en Espagne en mars 2016. La deuxième, à l'issue de laquelle le premier projet a été approuvé après examen, s'est tenue au Maroc en mai 2017. Les experts ont également contribué à l'élaboration du document à travers des études de cas. Les

<sup>15</sup> <http://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr>.

<sup>16</sup> CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 41.

<sup>17</sup> CGRFA/WG-AnGR-10/18/ Inf.4.

enseignements tirés de projets de la FAO ou d'autres organisations (en Ouganda, en Turquie et au Viet Nam, par exemple) ont également été pris en compte.

19. Le projet<sup>18</sup> de directives a été accueilli favorablement et examiné par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) à sa dixième session ordinaire<sup>19</sup>. Le Groupe de travail a indiqué qu'il serait utile de faire figurer dans les directives des exemples de pays développés, des éléments d'information couvrant un éventail plus large de systèmes d'élevage, y compris les systèmes de production intégrée, ainsi que des informations sur les marchés spécialisés. Il a par ailleurs noté que le document était rédigé dans un langage très technique et qu'il conviendrait de le simplifier à cet égard. Il a invité la FAO à réviser le document en conséquence, afin que la Commission l'examine. Le document intitulé *Revised draft FAO guidelines on developing sustainable value chains for small-scale livestock producers*<sup>20</sup> a été élaboré en tenant compte des observations du Groupe de travail.

### *Contribution des espèces et des races d'animaux d'élevage à la fourniture de services écosystémiques*

20. La Commission, à sa seizième session ordinaire, a appelé la FAO et invité les pays à continuer de faire mieux connaître l'importance du rôle que jouent les éleveurs et les espèces et races d'animaux d'élevage dans la fourniture de services écosystémiques<sup>21</sup>. Une brochure sur les contributions des espèces et des races d'animaux d'élevage à la fourniture de services écosystémiques<sup>22</sup> a été élaborée à cette fin, et diffusée lors de plusieurs manifestations.

21. La Commission a invité la FAO à faire en sorte qu'une place soit faite, dans *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, au rôle des espèces et des races d'animaux d'élevage dans la fourniture de services écosystémiques. Leurs diverses contributions à cet égard sont abordées dans l'ensemble du rapport et en particulier au chapitre 2 traitant des rôles et de l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

22. La Commission a demandé à la FAO et aux pays d'améliorer la cartographie des espèces et la répartition des races dans la mesure du possible, ainsi que la description des mesures phénotypiques et des fonctions biologiques, en particulier dans les systèmes de production herbagers, afin de pouvoir mieux cibler les interventions en faveur des éleveurs<sup>23</sup>. La nouvelle version du DAD-IS contient de nombreux champs permettant de donner des descriptions complètes des races et des systèmes de production associés, y compris des services écosystémiques fournis. Le système convivial de saisie des données facilitera l'entrée des informations liées aux services écosystémiques, ce qui devraient les rendre plus accessibles pour la planification des interventions destinées à faciliter la gestion de ces services.

23. La Commission a demandé à la FAO de procéder à l'examen des méthodes visant à déterminer et à évaluer les services écosystémiques fournis par les races d'animaux d'élevage, et de présenter le résultat de ses travaux au Groupe de travail, à sa dixième session<sup>24</sup>, pour examen. Le Groupe de travail a pris note du document présenté<sup>25</sup>, mais a recommandé une révision et l'ajout d'éléments d'information, notamment des exemples concrets, afin que le document couvre tous les continents et tous les systèmes d'élevage, les systèmes socioécologiques et les différentes catégories de races, et que la question des modalités à suivre pour porter la collecte de données à une plus grande échelle, du niveau local au niveau national, y soit abordée<sup>26</sup>. Il a invité la FAO à réviser le document

<sup>18</sup> CGRFA/WG-AnGR-10/18/ Inf.4.

<sup>19</sup> CGRFA-17/19/11.1, paragraphe 11.

<sup>20</sup> CGRFA-17/19/11.2/Inf.5.

<sup>21</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 47.

<sup>22</sup> <http://www.fao.org/3/a-i6482e.pdf>.

<sup>23</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 47.

<sup>24</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 47.

<sup>25</sup> CGRFA/WG-AnGR-10/18/ Inf.5.

<sup>26</sup> CGRFA-17/19/11.1, paragraphe 10.

en conséquence, afin que la Commission l'examine. Le document intitulé *Review of methods for identification and valuation of the ecosystem services provided by livestock breeds*<sup>27</sup> a été modifié à la lumière des observations formulées par le Groupe de travail.

24. La Commission a encouragé les pays à étudier la possibilité de mettre en place des systèmes d'incitation axés sur les résultats qui favoriseraient la fourniture de services écosystémiques en continu, l'accent étant mis sur les races adaptées aux conditions locales, conformément aux réglementations des échanges internationaux, et a demandé à la FAO d'élaborer des directives à cet égard<sup>28</sup>. La FAO a entamé l'élaboration de ces directives, comme indiqué dans le document intitulé *Status of preparation of guidelines on result-based incentive systems supporting the continued provision of ecosystem services*<sup>29</sup>.

### **Domaine prioritaire 3. Conservation**

25. La FAO est membre d'un consortium, constitué de collaborateurs provenant de pays d'Europe et de plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, qui procède à la mise en œuvre du projet «IMAGE»<sup>30</sup> pour une gestion innovante des ressources zoogénétiques, avec l'appui de l'Union européenne. Le projet a pour objectif d'améliorer les programmes de gestion et de conservation *ex situ* des ressources zoogénétiques et d'augmenter l'utilisation du matériel génétique conservé dans les banques de gènes. La FAO dirige en particulier des activités ayant trait à la formation destinée aux partenaires d'Afrique et d'Amérique latine ainsi qu'à l'évaluation comparative des pratiques optimales en matière d'assurance de la qualité des banques de gènes. Le projet se poursuivra jusqu'en 2020.

26. La FAO et la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture ont contribué à deux ateliers de formation et réunions d'experts organisés sur le thème de la conservation des ressources zoogénétiques, qui ont réuni quelque 50 participants issus de six pays.

### **Domaine prioritaire 4. Politiques, institutions et renforcement des capacités**

27. La FAO a aidé plusieurs pays et organismes régionaux à mettre en place leurs politiques en matière de gestion des ressources zoogénétiques et, en particulier, à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux dans ce domaine, ainsi que des lois et des réglementations nationales.

28. La FAO et ses partenaires ont apporté leur concours à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre de six projets mondiaux et de 28 projets régionaux ou nationaux, auxquels 48 pays ont pris part. Ces deux dernières années, la FAO a organisé, en collaboration avec divers partenaires, 18 activités de renforcement des capacités aux niveaux régional et national, auxquelles a participé une moyenne de huit pays.

29. La FAO a continué de collaborer avec les coordonnateurs nationaux et les parties prenantes régionales aux fins du maintien et du renforcement des points focaux ou des réseaux sous-régionaux et régionaux en Asie, dans la sous-région de l'Asie centrale, au Proche-Orient et en Afrique. L'Organisation a poursuivi la collaboration établie avec les points focaux régionaux pour l'Europe et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle a organisé sept réunions destinées aux coordonnateurs nationaux durant la période considérée, ou y a contribué.

30. La FAO a également contribué à un certain nombre d'initiatives transversales relatives à la biodiversité, aux biotechnologies et aux services écosystémiques, y compris en rédigeant des documents scientifiques et des chapitres d'ouvrages portant sur les interactions entre les ressources zoogénétiques et le changement climatique, l'amélioration génétique des races de petite taille et plusieurs applications de la génomique. L'Organisation a cessé de publier la revue scientifique *Ressources génétiques animales* après la publication du 59<sup>e</sup> volume en 2016<sup>31</sup>.

---

<sup>27</sup> CGRFA17/19/11.2/Inf.1.

<sup>28</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 47.

<sup>29</sup> CGRFA-17/19/11.2/Inf.6.

<sup>30</sup> <http://imageh2020.eu>.

<sup>31</sup> C 2017/3, paragraphe 59 b).

31. La FAO a participé à l'organisation du onzième Congrès mondial sur la génétique appliquée à la production animale, qui a eu lieu en février 2018, en Nouvelle-Zélande. Elle a organisé et coprésidé une session consacrée à l'amélioration génétique des races locales et a contribué aux frais de déplacement de jeunes scientifiques en provenance de neuf pays en développement.

32. La FAO continue d'assurer le fonctionnement du Réseau sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net) et de ses sous-groupes régionaux, qui offrent un espace de dialogue informel pour l'examen des questions relatives à la gestion des ressources zoogénétiques. En octobre 2018, DAD-Net comptait environ 3 230 abonnés dans plus de 150 pays.

### III. COLLABORATION

33. La Commission, à sa seizième session ordinaire<sup>32</sup>, a demandé à la FAO de continuer à conclure des partenariats et des alliances afin d'améliorer la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Elle a encouragé la FAO et les pays à favoriser la collaboration avec d'autres parties intéressées afin d'améliorer la gestion des ressources zoogénétiques.

34. La FAO a poursuivi ses échanges avec les organismes régionaux et les communautés économiques régionales, ainsi qu'avec un certain nombre d'organismes scientifiques et d'organisations non gouvernementales. Elle renforce ses compétences techniques reconnues dans la gestion des ressources zoogénétiques en contribuant à des initiatives scientifiques, y compris en menant des projets de recherche et de développement, en dirigeant des sessions à l'occasion de conférences scientifiques internationales et en produisant des publications scientifiques.

### IV. ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

35. La version actuelle du Programme de travail pluriannuel 2018-2027<sup>33</sup> de la Commission exige qu'un «examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques» soit présenté à la dix-huitième session ordinaire de la Commission, qui aura lieu en 2021. Des examens similaires ont été effectués précédemment, lesquels ont donné lieu à deux rapports de synthèse intérimaires intitulés *Synthesis Progress Report on the Implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources*, l'un en date de 2012<sup>34</sup> et l'autre en date de 2014<sup>35</sup> (les rapports de synthèse); le second rapport a étayé l'élaboration du *Deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*<sup>36</sup>.

36. Les examens précédents étaient fondés sur les données recueillies dans le cadre d'un processus de communication d'informations décidé par la Commission à sa douzième session ordinaire, en 2009<sup>37</sup>, et conçu pour faciliter l'établissement de rapports au niveau national grâce à l'utilisation souple d'un questionnaire électronique élaboré par la FAO. Le Groupe de travail a recommandé à la Commission d'approuver la procédure proposée, à savoir reprendre la présentation employée dans les rapports de synthèse précédents, en ajoutant éventuellement un certain nombre de questions<sup>38</sup>. Suite à un examen du questionnaire réalisé par la FAO, deux questions ont été introduites portant respectivement sur les services écosystémiques et sur l'accès des éleveurs aux ressources naturelles. Ces deux questions avaient été recensées parmi les cinq enjeux émergents exigeant une attention particulière en vue de la gestion future des ressources zoogénétiques, au moment de l'examen du Plan d'action mondial entrepris avant la seizième session ordinaire de la Commission<sup>39</sup>. Les trois autres enjeux émergents sont déjà abordés dans le questionnaire. Par ailleurs, ce dernier comporte déjà une

<sup>32</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 45.

<sup>33</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, annexe C.

<sup>34</sup> CGRFA-14/13/Inf.15.

<sup>35</sup> CGRFA-15/15/Inf.19.

<sup>36</sup> <http://www.fao.org/publications/sowangr/fr/>.

<sup>37</sup> CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 38.

<sup>38</sup> CGRFA-17/19/11.1, paragraphe 12.

<sup>39</sup> CGRFA-16/17/14, paragraphe 8.

question portant sur la participation, dans l'optique de l'évaluation de la réalisation de l'objectif 4 suggéré pour le Plan stratégique 2018-2027<sup>40</sup> de la Commission.

37. Il est proposé que des invitations soient distribuées aux pays en mars 2019 pour leur demander de contribuer au processus de communication d'informations. Une période de quatre mois est proposée, ce qui fixerait la date limite de déclaration à juillet 2019. Après analyse et interprétation des données, un nouveau rapport de synthèse serait préparé par la FAO et présenté pour examen par le Groupe de travail, à sa onzième session ordinaire en 2020, puis par la Commission, à sa dix-huitième session ordinaire en 2021.

## V. EXAMEN DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN APPLICATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

38. À sa douzième session ordinaire, la Commission a adopté la *Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*<sup>41</sup> (la Stratégie de financement) et a demandé à la FAO de procéder à sa mise en œuvre<sup>42</sup>.

39. La Stratégie de financement s'applique à toutes les sources connues et potentielles de financement à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. L'une des sources prévues au titre de la Stratégie de financement est le Compte fiduciaire de la FAO, qui finance au moyen de contributions volontaires des projets nationaux et régionaux axés sur la mise en application du Plan d'action mondial.

### Situation du Compte fiduciaire de la FAO

40. Les activités des 13 projets du premier appel à propositions, financées par le Compte fiduciaire de la FAO, ont été closes sur le plan opérationnel en décembre 2016 et sur le plan financier en décembre 2017. Le montant total des dépenses s'est élevé à 943 723 USD. La Commission, à sa seizième session ordinaire<sup>43</sup>, a demandé à la FAO de compiler les rapports et les documents finaux des projets menés au titre de la Stratégie de financement et de les publier sur le site internet de l'Organisation. Tous les rapports ont été publiés sur le site internet de la Division de la production et de la santé animales<sup>44</sup>. La FAO a élaboré le document intitulé *Funding Strategy for the Implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources: achievements and challenges*<sup>45</sup>. Les investissements importants réalisés sous forme de fonds extrabudgétaires et de contributions en nature de la FAO ont apporté des avantages durables, si l'on en croit les résultats d'une enquête informelle réalisée auprès des bénéficiaires en septembre 2018, qui ont révélé que, dans de nombreux pays, les initiatives lancées dans le cadre des projets ont été maintenues par le gouvernement ou d'autres acteurs locaux et/ou ont donné naissance à des activités connexes.

41. La Commission, à sa seizième session ordinaire<sup>46</sup>, a invité les donateurs à contribuer à la Stratégie de financement et à fournir des fonds suffisants pour la surveillance, les services d'appui et l'assistance technique en rapport avec les projets. S'agissant des futurs appels à propositions lancés au titre de la Stratégie de financement et des projets à financer, la Commission a approuvé<sup>47</sup> les modalités modifiées<sup>48</sup> visant à améliorer le fonctionnement et l'efficacité du Compte fiduciaire de la FAO. À ce jour, il n'y a pas de fonds disponibles dans le Compte fiduciaire de la FAO en vue d'un deuxième appel à propositions.

<sup>40</sup> CGRFA-17/19/13.

<sup>41</sup> CGRFA-12/09/Rapport, annexe C.

<sup>42</sup> CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 43.

<sup>43</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 49.

<sup>44</sup> [http://www.fao.org/AG/AGInfo/programmes/fr/genetics/Funding\\_strategy.html](http://www.fao.org/AG/AGInfo/programmes/fr/genetics/Funding_strategy.html).

<sup>45</sup> CGRFA-17/19/11.2./Inf.2.

<sup>46</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 49.

<sup>47</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 49.

<sup>48</sup> CGRFA-16/17/13, paragraphe 49 xvi, xviii-xxi.



### Situation des autres ressources relevant de la Stratégie de financement

42. Les activités relatives aux ressources zoogénétiques, notamment la mise en œuvre du Plan d'action mondial, contribuent aux six résultantes de l'Organisation mentionnées dans le *Plan à moyen terme de la FAO 2018-2021*, qui sont associées aux objectifs suivants: objectif stratégique 2 – *Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables*; objectif stratégique 3 – *Réduire la pauvreté rurale*; objectif stratégique 4 – *Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces*. Pour la période 2016-2017, il était prévu que les ressources du Programme ordinaire de la FAO consacrées aux activités sur les ressources zoogénétiques s'élèvent à 2,7 millions d'USD. Cependant, le montant réel des dépenses engagées pour les ressources zoogénétiques au titre du Programme ordinaire de 2016 à 2017 a atteint 2,1 millions d'USD, en raison de la réorganisation du temps de travail du personnel du cadre organique de la Division de la production et de la santé animales durant la période considérée, suite à des détachements internes et à la fusion entre le Groupe de ressources génétiques animales et le Groupe des systèmes de production animale de la Division<sup>49</sup>. En 2018, une somme de 0,86 million d'USD a été allouée aux activités portant sur les ressources zoogénétiques.

43. Des efforts supplémentaires seront nécessaires afin de réaliser tous les principaux produits attendus au cours de la période visée par le prochain rapport. En effet, le Programme de travail pluriannuel de la Commission<sup>50</sup> prévoit une augmentation de la charge de travail, qui comprendra notamment: i) l'élaboration d'un rapport de synthèse pour l'année 2020; ii) l'élaboration d'un rapport sur les progrès réalisés par les organisations internationales dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial; iii) la préparation du processus proposé pour la collecte de données nationales à l'appui de l'élaboration du *Troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* au cours du prochain exercice biennal.

44. Durant la période considérée, la valeur des projets de coopération technique de la FAO qui ont contribué à ces activités s'est élevée à 2,2 millions d'USD environ, tandis que celle des projets menés dans le cadre du Programme de coopération technique de l'AIEA, par l'intermédiaire de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, a atteint environ 1,75 million d'USD.

### Contributions volontaires de la FAO

45. La FAO a reçu des fonds de la France et de l'Allemagne (pour un montant total de 2,4 millions d'USD environ) à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, y compris du pastoralisme. Des projets régionaux et nationaux ont pour leur part bénéficié de l'appui financier de l'Arabie saoudite, de l'Autriche, de la Mongolie, du Népal et de la Suisse (pour un montant total de 3,5 millions d'USD environ). Des fonds supplémentaires ont été reçus de la Fondation Bill et Melinda Gates. L'apport de certains de ces pays provenait de fonds qu'ils avaient reçus de donateurs, en particulier l'Union européenne et la Banque mondiale. Les fonds mobilisés au titre de ces accords de coopération programmatique ont permis à la FAO d'allouer des fonds à effet catalyseur à des activités particulières, à tous les niveaux. La FAO est également associée à plusieurs projets financés par la Commission européenne qui fournissent des compléments de traitement aux participants de pays en développement et appuient la génération et la diffusion de connaissances.

### Ressources qui ne sont pas sous le contrôle de la FAO

46. La Stratégie de financement énumère quatre types différents de ressources importantes, notamment les ressources qui ne sont pas sous le contrôle de la FAO. Le rôle de la FAO consiste à faciliter l'accès des pays aux informations sur les possibilités de financement. Pour ce faire, elle fournit continuellement des informations sur les sources de financement et les subventions disponibles

<sup>49</sup> PC 124/5, paragraphe 16.

<sup>50</sup> CGRFA-17/19/13, annexe 2 de l'appendice I.

par l'intermédiaire du Réseau sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net) et du site web de la Stratégie de financement<sup>51</sup>.

## VI. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

47. La Commission souhaitera peut-être:

- accueillir favorablement le document sur l'examen des méthodes visant à déterminer et à évaluer les services écosystémiques fournis par les races d'animaux d'élevage;
- approuver le projet de directives révisé concernant la mise en place de filières durables pour les petits éleveurs et demander à la FAO de publier et diffuser largement ces directives;
- approuver la procédure proposée consistant à suivre la présentation employée dans les rapports de synthèse précédents, complétée par deux questions supplémentaires, lors de la prochaine évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques;
- inviter les pays, en mars 2019, à mener à bien le processus de communication d'informations dans les délais impartis et à soumettre leurs rapports d'avancement le 31 juillet 2019 au plus tard;
- appeler les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et au développement rural durable au niveau mondial, en particulier pour concourir à la réalisation des ODD 2 et 15;
- demander à la FAO de renforcer les partenariats avec les parties prenantes et les donateurs afin de poursuivre ses activités d'assistance technique et de soutien aux politiques à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial au niveau des pays;
- inviter les donateurs à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, y compris à un nouvel appel à propositions au titre du Compte fiduciaire de la FAO;
- appeler la FAO et les pays à continuer de faire mieux connaître l'importance du rôle que jouent les éleveurs et les espèces et races d'animaux d'élevage dans la fourniture de services écosystémiques, tout en renforçant la base de connaissances dans ce domaine, afin de pouvoir mieux cibler les interventions en faveur des éleveurs.

48. En ce qui concerne plus particulièrement le système d'information DAD-IS, la Commission souhaitera peut-être également:

- souligner l'importance du système DAD-IS en tant que centre international d'échange pour les ressources zoogénétiques;
- demander à la FAO de continuer à gérer et à renforcer le système DAD-IS, en poursuivant la collaboration établie avec les gestionnaires des systèmes nationaux et régionaux pour définir et affiner des procédures permettant l'échange de données, en achevant la traduction de l'interface, en fournissant du matériel didactique supplémentaire et en étudiant la possibilité de mettre en place des descripteurs pour les services écosystémiques, les systèmes de production et la répartition géographique des races d'animaux d'élevage;
- insister sur le fait qu'il est nécessaire que les pays mettent régulièrement à jour leurs données nationales dans le système DAD-IS ou le réseau FABIS-net et d'autres bases de données pertinentes, y compris les informations sur les ressources zoogénétiques conservées *in situ* et *ex situ*, et qu'ils fournissent des renseignements sur les effectifs des populations et la classification des races, afin que les décisions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action mondial et à la concrétisation des ODD soient étayées par des données et des informations aussi récentes que possible;

---

<sup>51</sup> [http://www.fao.org/AG/AGInfo/programmes/fr/genetics/Funding\\_strategy.html](http://www.fao.org/AG/AGInfo/programmes/fr/genetics/Funding_strategy.html).

- 
- demander à la FAO d'allouer des ressources du Programme ordinaire à la poursuite des opérations de gestion et de développement du système DAD-IS et de continuer à fournir un appui technique aux pays pour ce qui est d'évaluer les effectifs des populations des différentes races et l'utilisation du système DAD-IS;
  - demander à la FAO d'inclure dans le système DAD-IS des champs de données pour le suivi de la diversité des abeilles mellifères domestiques.